



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



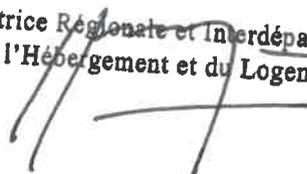
Avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) d'Île-de-France sur l'installation d'une commission spécialisée Mon Accompagnateur Rénov'

L'article 164 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets instaure le service public de la performance énergétique de l'habitat dont l'objectif est d'accroître massivement le nombre de projets de rénovation énergétique et à encourager les rénovations performantes et les rénovations globales auprès des ménages.

Le décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 et de l'arrêté du 21 décembre 2022 instituant le dispositif Mon Accompagnateur Rénov' (MAR') stipule que le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement d'Île-de-France doit être saisi pour rendre un avis sur les candidatures à l'agrément MAR' visant à accompagner des ménages sur le territoire francilien.

A l'occasion de la séance plénière du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement d'Île-de-France du 31 mars 2023, les membres ont été consultés sur l'installation d'une commission spécialisée Mon Accompagnateur Rénov' qui sera chargée de rendre les avis sur les candidatures à l'agrément MAR' en Ile de France et ont émis un avis favorable à l'unanimité.

**La Directrice Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement**



Isabelle ROUGIER